

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET  
PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2020  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 44	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n°2178 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI ;  
VU le vote du compte administratif 2019 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (196 639,38€) du budget annexe GEMAPI 2020, par délibération n°... en date du 20 juillet 2020 ;*

*VU la délibération du conseil communautaire n°... en date du 20 juillet 2020 se prononçant sur l'affectation des résultats 2019 du budget annexe GEMAPI ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14.*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe GEMAPI 2020 au sein des chapitres 67,014 et 002 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : Il est proposé de procéder à l'augmentation de 27 782,63€ sur le compte 6718 suite à l'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté au BP2020;
- **Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 7391178 pour un montant de 4 434 euros afin de prendre en compte le dégrèvement concernant la taxe GEMAPI ;
- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en recettes de 27 782,63€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 196 639,38€ au BP2020.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de + 27 782,63€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2020.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 2362 le 21/07/2020 Publication le 21/07/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 21/07/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200720-lmc   15739-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Jean-François SOTO</p>
--	--

Budget annexe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
(GEMAPI) 2020

Décision modificative n° I

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67-6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » (dépenses)	+ 23 348,63€	
014-7391178 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » (dépenses)	+ 4 434,00€	
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes)		+ 27 782,63€